



SIMPLICITÉ MOTIVATION
POUVOIR D'ACHAT SUPPLEMENTAIRE
VACANCES LOISIRS
EXONÉRATION DE CHARGES SOCIALES
RECRUTEMENT FIDELISATION

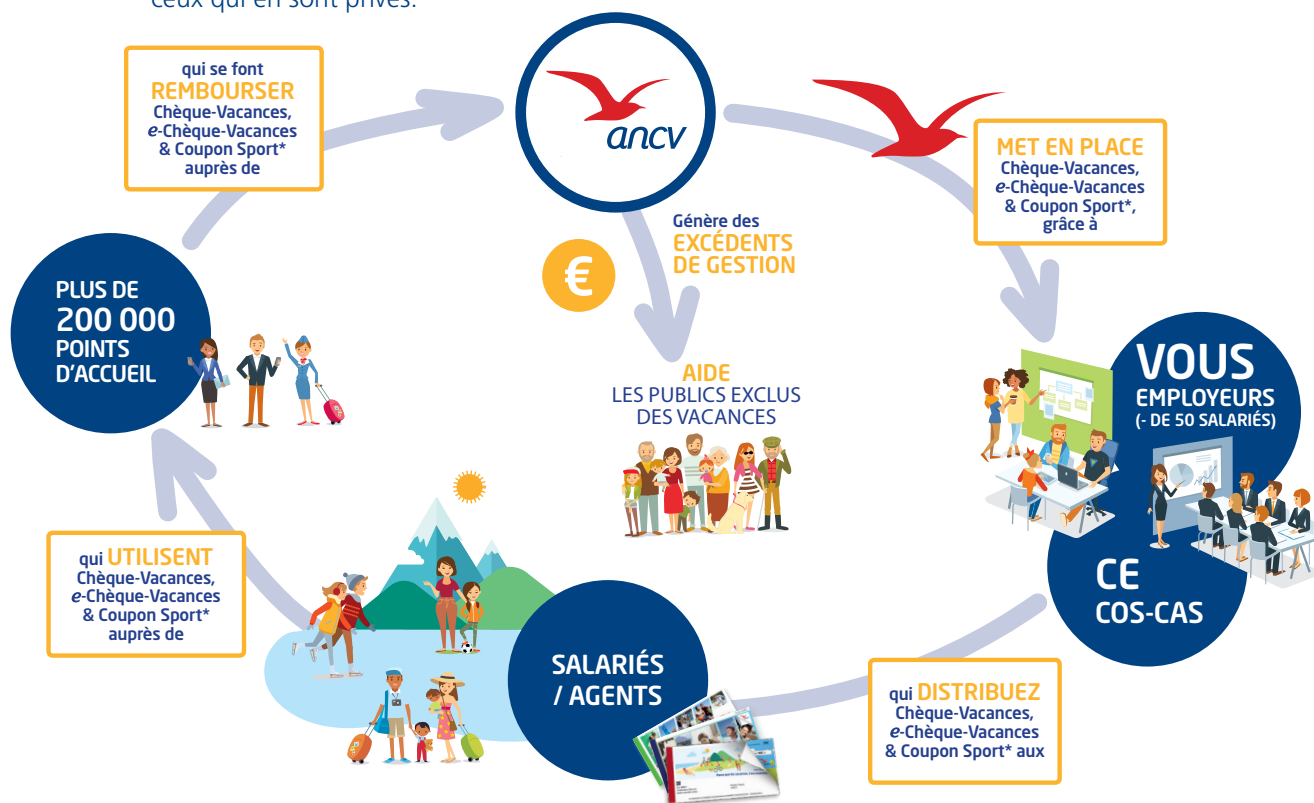
**Offres de L'Agence Nationale pour
les Chèques-Vacances dédiées
aux Petites Entreprises**

**ENTREPRISES
DE MOINS
DE 50
SALARIÉS
SANS CE**



AVEC LE CHÈQUE-VACANCES ET L'ANCV, VOUS CHOISISSEZ LA SOLIDARITÉ

- Vous augmentez le pouvoir d'évasion et facilitez l'accès aux vacances et loisirs de vos salariés,
- Vous maîtrisez votre budget et vous motivez et fidélisez vos salariés,
- Vous contribuez et participez à l'action sociale de l'ANCV en aidant au départ en vacances de ceux qui en sont privés.



L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES-VACANCES, C'EST :

Un établissement public, acteur économique et social engagé, qui accomplit depuis plus de 35 ans une mission unique : **favoriser le départ en vacances du plus grand nombre**. L'Agence a ainsi accompagné **plus de 10 millions de personnes sur le chemin des vacances**. À travers ses différents programmes de solidarité, elle soutient chaque année **le départ de près de 235 000 personnes en situation de fragilité**.



DÉCOUVREZ LES OFFRES DE L'ANCV

CHÈQUE-VACANCES

LA SOLUTION POUR FACILITER LES VACANCES DE TOUS



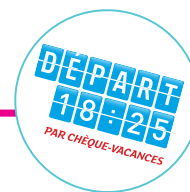
e-CHÈQUE-VACANCES

LE PRODUIT 100% INTERNET



DÉPART 18:25

LE PROGRAMME DÉDIÉ AUX 18-25 ANS



L'ANCV PROPOSE AUSSI DES PROGRAMMES D'AIDE AU DÉPART POUR LES PUBLICS EXCLUS DES VACANCES :

SENIORS EN VACANCES

Depuis 2007, l'Agence offre aux personnes âgées de 60 ans ou plus l'opportunité d'effectuer des séjours à tarif unique en groupe. **Seniors en Vacances s'appuie sur un choix de nombreuses destinations en France, à la mer, la campagne ou la montagne**, et contribue à rompre l'isolement des seniors.

AIDES AUX PROJETS VACANCES

Diffusées par les partenaires de l'action sociale (associations, collectivités...), **les Aides aux Projets Vacances sont destinées à des personnes en situation de fragilité sociale et économique**, exclues des vacances, et qui ont besoin d'un accompagnement pour concrétiser l'organisation de leur séjour.

BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES

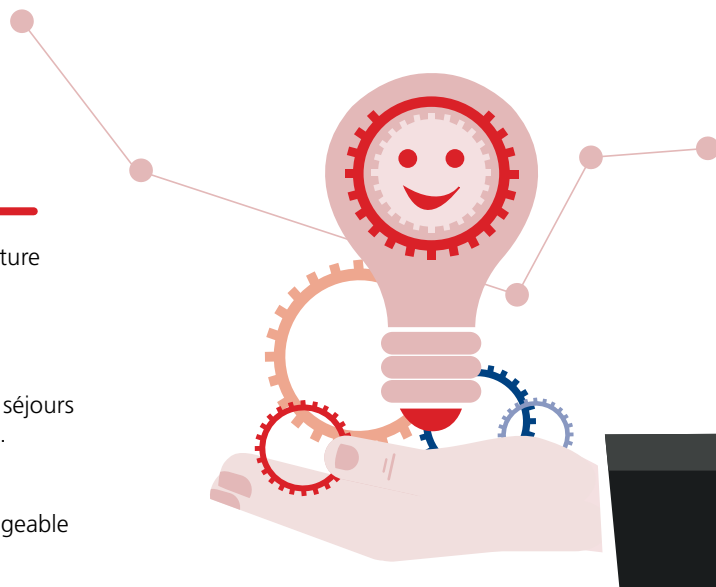
Des offres de séjours et de loisirs à prix solidaires, présentant jusqu'à 80 % de réduction, mises à disposition par les professionnels du tourisme social et solidaire. **Bourse Solidarité Vacances s'adresse aux familles à revenus modestes, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap.**

CHÈQUE-VACANCES

LA SOLUTION POUR FACILITER LES VACANCES DE TOUS !

LES ATOUTS DU CHÈQUE-VACANCES

- Pour l'hébergement, les voyages et les transports, la culture et la découverte, les loisirs sportifs et la restauration.
- Accepté dans plus de 200 000 points d'accueil.
- Utilisable toute l'année pour les week-ends, les vacances et les loisirs, partout en France et pour des séjours à destination des pays membres de l'Union européenne.
- Disponible en coupures de 10, 20, 25 et 50 €.
- Valable 2 ans en plus de son année d'émission et échangeable en fin de validité directement sur Internet*.
- Un accès à des promotions toute l'année.



VOS SERVICES

- > Un Espace Client en ligne personnalisé et disponible **24h/24 et 7j/7**.
- > La personnalisation des chèquiers : choix des coupures et chèquiers nominatifs.
- > L'intégration de votre logo en couleurs**.



OÙ L'UTILISER ?

Rendez-vous sur guide.ancv.com
rubrique Chèque-Vacances

e-CHÈQUE-VACANCES

LE PRODUIT 100% INTERNET !

LES ATOUTS DU e-CHÈQUE-VACANCES

- Facile d'utilisation, e-Chèque-Vacances est la solution pour payer les vacances et les loisirs exclusivement sur Internet.
- Disponible en coupures de 60€.
- Valable 2 ans en plus de son année d'émission et échangeable en fin de validité directement sur Internet*.
- Un accès aux offres de dernière minute du réseau e-Chèque-Vacances.



SIMPLICITÉ

Réservation et paiement des vacances et des loisirs en quelques clics.

SÉCURITÉ

Les achats sont sécurisés par un système de code à gratter.

LIBERTÉ

Un règlement de tout ou partie du montant avec complément possible en carte bancaire.

RAPIDITÉ

Un paiement validé directement en ligne.

LA SOLUTION IDÉALE POUR VOTRE ENTREPRISE

LES AVANTAGES DU DISPOSITIF

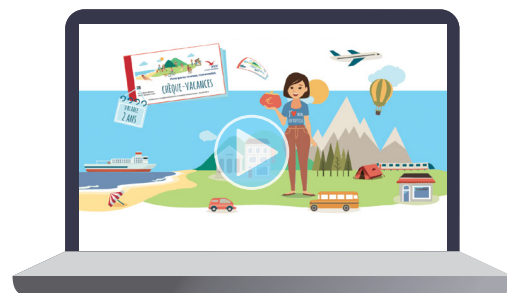
Pour vous, employeur

- Un accélérateur de **motivation** et de **fidélisation**
- Une **exonération de charges** sociales et fiscales **jusqu'à 450€** par an et par salarié⁽¹⁾
- Votre participation employeur **déductible du bénéfice imposable**
- Un **cofinancement** du salarié et de l'employeur
- **Adapté à votre budget** et à vos contraintes financières
- **Accessible à tous vos salariés** (CDI, CDD, saisonniers, apprentis...) et toute l'année
- Des **règles d'attribution** simples en fonction du salaire de chacun

Une exonération de charges sociales accessible à tous les dirigeants non salariés (gérant majoritaire, profession libérale,...)

Pour vos salariés

- Un **pouvoir d'achat supplémentaire** dédié aux vacances et aux loisirs⁽²⁾
- Un titre de paiement nominatif **pour toute la famille**
- **Utilisable toute l'année** sans restriction ni condition



DES RÈGLES D'ATTRIBUTION SIMPLES

La contribution de l'employeur est de :

- **80%** du montant des Chèques-Vacances si la rémunération mensuelle brute moyenne des 3 derniers mois est inférieure au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS), soit 3 377 € en 2019.
- **50%** si cette rémunération mensuelle brute moyenne est supérieure au PMSS.



Exemple de mise en place

Salaire brut mensuel	Taux de contribution choisi	Votre participation (en une fois)	Participation des salariés (en 1 fois ou sous forme d'épargne)	Dotation finale
< au PMSS	80%	450€	110€	560€
> au PMSS	50%	280€	280€	560€

NOS TARIFS

> Frais d'ouverture de compte :

- 75€⁽³⁾ pour les entreprises de 1 à 19 salariés
- 125€⁽³⁾ pour les entreprises de 20 à 49 salariés

> Taux de commission :

1% du montant des Chèques-Vacances, taux fixe et inchangé depuis 1982 !

> Frais de livraison ⁽⁴⁾ :

Montant total de la commande	Prix HT par point de livraison	Prix TT par point de livraison
< ou égal à 450 €	8,00 €	9,60 €
> 450 € et < ou égal à 3000 €	16,50 €	19,80 €
> 3000€ et < ou égal à 15 000 €	25,00 €	30,00 €
> à 15 000 €	30,00 €	36,00 €



UNE SOLUTION APPROUVÉE PAR LES EXPERTS-COMPTABLES

Conseillers privilégiés des entrepreneurs, les experts-comptables sont aussi des partenaires-prescripteurs du Chèque-Vacances auprès des petites entreprises. L' ANCV et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables sont partenaires depuis juin 2010 et à ce jour plus de 800 cabinets commandent également des Chèques-Vacances au bénéfice de leurs propres salariés.



- (1) Dans la limite d'une participation employeur de 450 € en 2019 (hors CSG/CRDS et versement transport).
(2) Net d'impôts dans la limite du montant d'un SMIC mensuel par salarié et par an (soit 1 521,22 € en 2019).
(3) Exonération de TVA en vertu de l'article 261 C-1° du code général des impôts.
(4) Frais de livraison applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

DÉPART 18:25

LE PROGRAMME DÉDIÉ AUX 18-25 ANS



UNE AIDE QUI FINANCE JUSQU'À LA MOITIÉ DE LEURS VACANCES !*

Vos collaborateurs ont entre 18 et 25 ans ? Ils peuvent profiter, sous conditions de statut ou de ressources, d'une aide qui finance jusqu'à la moitié de leurs vacances.

Rendez-vous sur : depart1825.com

Des petits prix

Du fun entre amis

Selon vos envies



QUI A LE DROIT À L'AIDE ?

- Les jeunes de 18 à 25 ans et résidant en France.
- Remplissant **l'une des deux conditions suivantes** :

En fonction du revenu fiscal du foyer	En fonction du statut
Attester d'un Revenu Fiscal de Référence (RFR) inférieur à 17 280 €/an pour 1 part fiscale (indiqué dans l'avis d'imposition)	être soit : <ul style="list-style-type: none">• Étudiant boursier• En contrat d'apprentissage ou d'alternance• En contrat aidé (de génération ou emploi d'avenir)• Inscrit dans une école de la deuxième chance• Volontaire service civique• Bénéficiaire de la garantie jeunes• Accompagné par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

OU

* Dans la limite de 150 € d'aide et 50 € minimum à la charge du bénéficiaire (après déduction de l'aide)

Voir conditions sur depart1825.com

LES CONTACTS ANCV

Par Internet, rendez-vous sur :

- Le site de l'ancv : ancv.com
- Votre Espace Client pour créer gratuitement votre compte : <https://espace-client.ancv.com>

Par téléphone :



numéro non surtaxé
0 969 320 616

Service gratuit
+ prix appel

PLUS PROCHE DE VOUS

Newsletter ANCV&Vous :

Rendez-vous chaque trimestre pour des informations utiles et conseils malins.

Rencontrez-nous :

Notre équipe vient à votre rencontre lors de salons qui vous sont dédiés.

* Les Chèques-Vacances, les Coupons Sport et les e-Chèques-Vacances portent une date de validité. Les titres non utilisés au cours de leur période de validité, peuvent être échangés dans les 3 mois après la fin de validité. Retrouvez les conditions d'échange sur le site <https://porteurs.ancv.com>. ** Services facturés, voir conditions tarifaires en vigueur, disponibles sur <https://espace-client.ancv.com>.